

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

---

22 MAI 2017

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

CONCERNANT LA SÉGRÉGATION CIBLÉE À L'ENCONTRE DES MÉTIS ISSUS DE LA  
COLONISATION BELGE ET SES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES, EN CE COMPRIS  
LES ADOPTIONS FORCÉES(1)

AMENDEMENT(S)  
DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

---

(1) Voir Doc. n°429 (2016-2017) n°1

**TABLE DES MATIÈRES**

- |          |  |          |
|----------|--|----------|
| <b>1</b> | <b>Amendement n°1 déposé par Mme Catherine Moureaux, Mme Isabelle Moinnet, Mme Caroline Persoons et Mme Christine Poulin</b> | <b>3</b> |
| <b>2</b> | <b>Amendement n°2 déposé par Mme Catherine Moureaux, Mme Isabelle Moinnet, Mme Caroline Persoons et Mme Christine Poulin</b> | <b>3</b> |

**1 Amendement n°1 déposé par Mme Catherine Moureaux, Mme Isabelle Moinnet, Mme Caroline Persoons et Mme Christine Poulin**

Au point J.

1) remplacer la phrase « pendant que les dossiers des métis francophones ont été rapatriés à la « Direction de l'Adoption – Autorité centrale Communautaire (ACC) » de la Fédération Wallonie-Bruxelles; » par « pendant que les dossiers des métis francophones sont restés à disposition de l'Autorité Centrale Communautaire (ACC) de la Fédération Wallonie-Bruxelles à leur demande le cas échéant »

*Justification*

L'Autorité centrale communautaire de la Fédé-

ration Wallonie-Bruxelles précise que les dossiers métis francophones ne lui ont pas été transférés.

**2 Amendement n°2 déposé par Mme Catherine Moureaux, Mme Isabelle Moinnet, Mme Caroline Persoons et Mme Christine Poulin**

Au point K.

Insérer le mot « adopté » entre le mot « intéressé » et les mots « d'accéder ».

*Justification*

Le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption et l'arrêté du 8 mai 2014 du gouvernement de Fédération Wallonie-Bruxelles permettent à tout intéressé adopté d'avoir accès à ses origines, avec encadrement professionnel et soutien psychologique.